UN PROFESSIONNEL DES ARTS MARTIAUX DES SPORTS DE COMBAT ET DE SELF-DÉFENSE

Qualifications du formateur :

- Être un professionnel de l'éducation physique et sportive ou avoir des connaissances avérées dans le domaine des sports de combat ou de self-défense ;
- Avoir moins de 15 ans d'expérience en matière d'animation de sessions de formation et d'évaluation de l'atteinte des objectifs y afférents ;
- Être capable d'identifier des thématiques pertinentes en matière d'éducation physique et sportive et de pouvoir les développer lors d'une session de formation ;
- Être capable d'élaborer des canevas et des fiches techniques de formation ;
- Être capable de concevoir des modules de formation ;
- Être capable d'élaborer des rapports de formation.

Qualités personnelles :

- Être de bonne constitution physique et de bonne moralité ;
- Avoir de la rigueur du dynamisme et de flexibilité dans le travail :
- Avoir la capacité à s'organiser dans son travail et de travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipe.

Infos complémentaires :

- Type de contrat : à définir
- Nombre d'heures par semaine : 35
- Date d'entrée : approxiomativement 08/2023